

# ETAT DES LIEUX DES COLLECTIFS, PLATEFORMES ET RESEAUX D'ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE DU SECTEUR EAU ET ASSAINISSEMENT DANS 7 PAYS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE

## RAPPORT TOGO

JUIN 2011

**ONG membres de la Coalition Eau** : ACAD, Action Contre la Faim, Adede, Avsf, CCFD, Coopération Atlantique Guinée 44, Corail, Crid, 4D, East, Eau Sans Frontières Internationale, Eau Vive, Enda, Green Cross International, Gred, Gret, Helen Keller International, Hydraulique Sans Frontières, Ingénieurs Sans Frontières, Initiative Développement, Les Amis de la Terre, Réseau Foi et Justice Afrique Europe, Secours Catholique – Caritas France, Secours Islamique France, Sherpa, Solidarité Eau Europe, Toilettes du Monde, Triangle Génération Humanitaire, Waterlex, WECF, WWF France.

**Coalition Eau** - 27 rue Léon Loiseau, 93100 Montreuil  
Contact : [contact@coalition-eau.org](mailto:contact@coalition-eau.org) - Site Internet : [www.coalition-eau.org](http://www.coalition-eau.org)

**Etude réalisée par Joachim HUMLEDE / Consultant**

**Sous la coordination de :**



## RESUME

Le secteur de l'approvisionnement en eau potable et assainissement (AEPA) a souffert, comme tous les autres secteurs d'activités, de la situation de crise qui a prévalu au Togo depuis le début des années 1990 et qui a perduré à ce jour.

L'Etat togolais a lui-même peiné à asseoir une politique nationale de l'eau, ce qui concrètement s'est traduit par le retard pris dans l'adoption et la mise en œuvre des textes législatifs ou réglementaires censés organiser le secteur et les acteurs qui y interviennent.

Au Togo, les acteurs intervenant dans le secteur eau, surtout en milieu rural et semi-rural sont des ONG (Organisation Non Gouvernementale) et/ou Associations qui, le plus souvent, se sont créées plus par opportunisme que par conviction dans le contexte de crise qu'a vécu le pays. Par exemple, des ONG et/ou Associations ont pu être créées dans la perspective d'obtenir un financement pour réaliser une ou quelques actions limitées dans le temps. Dès lors que le financement n'est pas obtenu ou que l'action s'est achevée, ces acteurs disparaissent de la scène, et, contrairement aux prescriptions réglementaires ne sont répertoriées nulle part. Ceci semble s'expliquer par une certaine querelle entre l'Etat et les ONG souvent taxer de saboter l'action publique auprès des Partenaires Techniques et Financiers. Ces acteurs sont caractérisés par la faiblesse de leur structuration et leur manque de moyens opérationnels.

En présence de la multitude d'ONG et/ou d'Associations à la représentativité limitée, des réseaux régionaux et nationaux d'ONG et/ou d'associations constituent des interlocuteurs privilégiés des instances étatiques. Ces réseaux fédèrent en principe toutes les ONG dans une région et sont adhérents eux-mêmes à des fédérations nationales. Naturellement, les adhérents à ces réseaux opèrent dans divers domaines, dont l'eau et l'assainissement.

L'opportunisme des ONG intervenant dans le secteur eau se traduit également par le fait que l'eau et l'assainissement sont très souvent noyés dans une multitude d'objectifs que se fixent ces acteurs. Le paysage des acteurs de la société civile intervenant dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement se compose d'acteurs majeurs au plan national, d'acteurs régionaux et de certains acteurs locaux bénéficiant d'une certaine reconnaissance de l'Etat.

Les acteurs majeurs, interlocuteurs privilégiés de l'Etat sont deux grandes ONG de dimension internationale à savoir le CREPA Togo (Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement) et Plan Togo, ainsi que deux fédérations nationales d'ONG, à savoir FONGTO (Fédération des organisations non gouvernementales du Togo) et UONGTO (Union des organisations non gouvernementales du Togo). Aux côtés de ces acteurs, on distingue également les réseaux régionaux installés au niveau des chefs lieux de région, à savoir : FODES (Fédération des ONG de la Savane) pour la Savane, RESOKA (Réseau des ONG de la Kara) pour la Kara, RESODERC (Réseau des ONG de la Centrale) pour la région centrale, COADEP (Collectif des ONG et associations de Développement des Plateaux) pour la région des Plateaux et CONGREMA (Collectif des ONG et associations de la Région Maritime) pour la Maritime. Si ces acteurs majeurs sont associés aux réflexions de l'Etat dans le domaine de l'eau et de l'assainissement et participent à l'orientation de la gestion dans le secteur, les autres acteurs sont peu ou pas associés au plan national. Ils participent plus souvent au niveau local à certaines concertations.

De manière générale, il découle des différents constats que les acteurs de la société civile ne sont pas suffisamment pris en compte dans la détermination et dans la mise en œuvre des orientations politiques ou et de la politique de l'eau. Ceci est dû à l'insuffisante organisation de ces acteurs, à l'opportunisme qui a présidé le plus souvent à la création de ces structures mais aussi à l'éparpillement des actions dicté par la recherche de financements.

Il conviendrait de donner un souffle nouveau aux acteurs du secteur de l'eau et de l'assainissement au Togo, à travers : (i) une profonde réorganisation leur permettant de constituer une force de proposition vis-à-vis des acteurs étatiques tant nationaux que locaux, et (ii) le renforcement de leurs capacités pour en faire des partenaires incontournables et crédibles dans le secteur de l'eau et l'assainissement dans le but d'infléchir la position de l'Etat, afin que ce dernier les intègre à sa politique de l'eau.

## INTRODUCTION

La Coalition Eau a entrepris dans le cadre des activités de son pôle « Dynamiques africaines », une étude d'état des lieux sur les collectifs, plateformes et réseaux d'organisation de la Société Civile du secteur de l'Eau potable et de l'Assainissement dans sept pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Mali, Niger, Sénégal).

Le Togo a été retenu parmi ces pays pour participer à l'étude, dont il convient de rappeler le contexte et les orientations tels que décrits dans les termes de référence.

### Contexte et Méthodologie de l'étude :

L'eau, en tant que denrée indispensable à toute vie humaine se trouve au cœur des préoccupations de la communauté internationale. La question de l'eau apparaît aujourd'hui comme le problème majeur du siècle, qu'il s'agisse de sa disponibilité, de son accès ou des diverses formes de son utilisation. Au-delà de la pénurie de la ressource, la répartition de l'eau est aussi un sujet majeur de préoccupation.

Depuis quelques années, les acteurs locaux et les populations sont reconnus comme de véritables acteurs dans le domaine. Ceci incite à une plus grande implication de la société civile dans les actions et réflexions en cours. Dans son programme de travail, la Coalition Eau, réseau des ONG françaises du secteur de l'eau potable et de l'assainissement, souhaite aider les acteurs de la société civile des pays du Sud à mieux contribuer à la gouvernance du secteur eau dans leurs pays respectifs et au niveau continental.

Cette étude vise à procéder à une identification exhaustive des acteurs actifs et pertinents de la société civile dans le secteur eau et assainissement au Togo, à mettre en exergue leurs forces et faiblesses, puis à envisager des axes de partenariats Nord-Sud et Sud-Sud.

Pour conduire ce travail, nous avons procédé par recherche documentaire, enquête auprès des acteurs recensés, échanges téléphoniques et quelques visites de terrain.

### Plan du rapport :

Le présent rapport s'articule autour de deux axes, à savoir :

- 1) Etat des lieux
- 2) Orientations et axes de réflexion

## 1) ETAT DES LIEUX

La partie sur l'état des lieux comprend une rapide présentation générale du pays et du contexte politique de ces dernières années, un point sur l'approche gouvernementale et la politique de l'eau ainsi qu'une présentation des acteurs de la société civile.

### 1.1. CONTEXTE GENERAL DU PAYS

Situé en Afrique de l'Ouest et en bordure de l'océan atlantique, le Togo, avec une superficie de 56.600 km<sup>2</sup> s'étend du nord au sud sur 600 km et d'est en ouest sur une façade maritime de 55 km dans le golfe de Guinée. Compris entre les méridiens 0°20 et 1°50 Est et les 6° et 11°10 parallèles Nord, le pays est limité à l'ouest par le Ghana, au nord par le Burkina Faso, à l'est par la République du Bénin et au sud par l'océan Atlantique.

Au plan du découpage administratif, le Togo est divisé en cinq régions, à savoir: la région des Savanes, la région de la Kara, la région Centrale, la région des Plateaux et la région Maritime et en 35 préfectures et 2 sous-préfectures. Les chefs-lieux des préfectures sont considérés comme des communes urbaines. Les autres localités sont divisées en deux catégories : les centres semi-urbains qui ont une population de 1500 habitants et plus et les villages de moins de 1500 habitants.

Selon le dernier recensement général de la population de 1981, la population totale était de 3.705.250 habitants. Elle était estimée à 4.970.000 habitants en 2003 avec un taux d'accroissement moyen annuel actuel de 2,4%.

La population est rurale à 61 % et urbaine à 39%. Sont inclus dans la population urbaine, les populations des 35 centres urbains correspondant aux chefs-lieux des préfectures. Sont inclus dans la population rurale, les populations des centres semi-urbains et des villages. Le taux d'accroissement de la population urbaine varie de 4,4% à 6% l'an. Lomé, la capitale, avec plus de 1.200.000 habitants, regroupe à elle seule près de 25% de la population totale du pays. Un recensement général de la population en cours permettra de connaître de façon exhaustive la population actuelle du Togo.

Depuis le début des années 1990, le Togo, jadis, appelé la «Suisse de l'Afrique» traverse une crise sociopolitique, qui est venue se rajouter à la crise économique entraînée par la baisse du prix d'achat des matières premières et les chocs pétroliers successifs des années 80. Cette crise sociopolitique a conduit à la rupture de la coopération, avec les partenaires traditionnels du pays, «pour cause de déficit démocratique», au premier rang desquels, figurent les institutions de Breton Wood, l'Union Européenne et les partenaires européens, à l'exception notable de la France qui n'a jamais totalement interrompu son aide au Togo. Tous les secteurs socioéconomiques du pays ont été touchés, augmentant ainsi la vulnérabilité des couches sociales les plus faibles.

La question de l'accès à l'eau et à l'assainissement n'a pas fait exception dans cette crise qui a fortement réduit les capacités d'intervention de l'Etat et vu émerger des acteurs non étatiques appuyés par des partenaires internationaux dans le souci d'alléger les difficultés des populations les plus touchées.

Dans un tel contexte, l'Etat togolais n'a pas réussi au cours des trente dernières années à mettre en place une véritable politique de l'eau et un accès durable à l'eau potable et l'assainissement pour tous les togolais.

### 1.2. POLITIQUE DE L'EAU AU TOGO

La politique de l'eau au Togo a été marquée depuis 2005, par l'adoption de quatre textes de divers niveaux. En effet, après la période difficile des années 90, la sortie de crise qui s'est amorcée à partir de 2005, a permis l'élaboration de divers documents et textes législatifs relatifs à la politique de l'eau, censés venir combler le vide qui existait jusque-là dans le secteur.

Le premier texte qui a été adopté par le gouvernement le 5 juillet 2006, pour la période 2005/2007 était intitulé : «Politique Nationale en matière d'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement en milieu rural et semi-urbain». Ce texte n'a quasiment pas été mis en application, par faute d'adoption d'une stratégie de mise en œuvre.

Le second texte, adopté pour 2009/2010 et intitulé «Politique Nationale de l'Eau et de l'Assainissement» a repris les orientations du texte de 2006 en intégrant cette fois, le milieu urbain, ce qui n'était pas le cas dans le texte précédent. Par manque de vulgarisation ou de communication suffisante, ce texte a eu du mal à s'appliquer.

En 2010, un nouveau texte a été voté et promulgué dans le cadre de la politique de l'eau et fait foi en la matière. Il s'agit de la loi N° 2010-4 du 14 juin 2010 portant code de l'eau et organisation des services d'eau potable et d'assainissement des eaux usées et domestiques en milieu urbain.

Le plan d'action des OMD (Objectifs du Millénaire pour le Développement) pour l'eau potable, l'assainissement et le PNGIRE (plan national pour la gestion intégrée des ressources en eau) ont dans la foulée été fusionnés pour donner naissance au PNSEA (Plan National pour le Secteur Eau et Assainissement).

La politique nationale de l'eau, telle qu'envisagée dans le texte de 2005 et repris dans les autres textes, s'articule autour de trois concepts :

- Eau et santé : les projets d'eau doivent conduire à une amélioration des conditions de vie en conjuguant points d'eau potable, ouvrages d'assainissement et éducation à l'hygiène ;
- Equité du service publique : le principe de l'accès équitable de tout citoyen pour ses besoins en eau domestique doit être respecté,
- Eau payante : le service de l'eau est payant.

Pour la mise en œuvre de la politique de l'eau, les acteurs étatiques et non étatiques ont mis en place un PNE (Partenariat National pour l'Eau) auquel sont associés des acteurs jugés crédibles par rapport à leur présence au plan national et à leur spécialisation dans le secteur de l'eau potable ou de l'assainissement.

En effet, le gouvernement togolais, face à la multitude des ONG (Organisation Non Gouvernementales) qui prétendaient intervenir dans le secteur eau mais étaient difficilement identifiables, et tirant les leçons des relations difficiles qu'il avait avec elles, a fait le choix de ne prendre en considération que des acteurs dits majeurs, à savoir des ONG d'envergure nationale, voir internationale, et quelques ONG structurellement bien organisées.

### **1.3. ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE INTERVENANT DANS LE SECTEUR EAU**

Les acteurs de la société civile intervenant spécifiquement dans le secteur eau au Togo sont très peu nombreux et sont caractérisés par une absence de visibilité.

Selon les mécanismes réglementaires en vigueur dans le pays, toutes les organisations non gouvernementales qui se créent sur l'étendue du territoire togolais doivent faire l'objet de déclaration comme association au sens de la loi de 1901 auprès du Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales d'une part, et d'un enregistrement à la Direction générale de la planification.

Dans la réalité, nombre d'ONG ne sacrifient pas à cette exigence réglementaire. Il en résulte que ces acteurs, qui interviennent souvent dans le monde rural, sont méconnus et connaissent une existence souvent éphémère. En effet, ces ONG, qui peuvent faire de très bonnes réalisations, se créent autour d'une action précise ayant bénéficié d'un concours de circonstances favorable, tel que les opportunités de financement apportés par des partenaires. Cependant, dès que l'objectif est atteint, et par faute d'avoir mûrement réfléchi le pourquoi et les aboutissants de cette création, l'ONG disparaît ou tombe en léthargie, ce qui traduit bien l'idée d'opportunisme, doublé d'amateurisme qui semble caractériser la création et le fonctionnement de plusieurs structures de la société civile au Togo, et tout particulièrement les ONG du secteur de l'eau et l'assainissement.

De cette situation, il conviendrait de rapprocher le cas des ONG qui se créent avec des objectifs qui couvrent quasiment tous les domaines d'actions. Ce trait caractérise la plus part des ONG opérationnelles. Il est noté qu'en dehors de quelques ONG majeures, la quasi-totalité des ONG et associations se créent de manière opportuniste et couvrent de multiples champs d'action. Très peu agissent dans le secteur de l'eau.

Les acteurs de la société civile intervenant dans le secteur de l'eau et l'assainissement sont classés en 3 catégories :

- Les acteurs majeurs, ayant une renommée nationale, voire internationale,
- Les regroupements d'acteurs au plan national,
- Les regroupements d'acteurs régionaux.

## 1. Les acteurs majeurs à renommée nationale voire internationale

Il s'agit ici d'ONG nationales ou internationales disposant d'une organisation technique et financière leur permettant d'accomplir leurs missions de manière autonome par rapport à l'Etat. Parmi ces structures, se distinguent celles dont les missions sont spécifiques à l'assainissement et à l'eau potable telles que le Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement (CREPA) qui apparaît comme le véritable et unique acteur dans le domaine.

Les organismes tels que Plan Togo, Croix Rouge Togo et Bornfonden, l'Eglise catholique à travers l'Organisation pour la Charité et le Développement Intégral et l'Eglise Evangélique Presbytérienne, bien que n'ayant pas pour objectif principal le secteur de l'AEP, interviennent dans le domaine et disposent ainsi d'une quasi-reconnaissance nationale et internationale. Ces structures sont associées au Partenariat Nationale pour l'eau créée par l'Etat et dont le fonctionnement demeure irrégulier.

En dehors du PNE Togo, il n'existe aucun regroupement spécifique à ces ONG intervenant dans le secteur de l'eau et l'assainissement.

## 2. Les regroupements d'acteurs au plan national

Au plan national, deux fédérations regroupent les ONG au Togo.

Il s'agit de la Fédération des Organisation Non Gouvernementales du Togo (FONGTO) et de l'Union des Organisations Non Gouvernementales du Togo (UONGTO). Ces deux fédérations sont issues d'une centrale unique : le Conglomérat des ONG du Togo (CONGAT). UONGTO et FONGTO fédèrent un certain nombre d'ONG dont certains interviennent dans le secteur de l'eau et l'assainissement.

A ce titre, elles ont une reconnaissance nationale, qui semble cependant ne pas faire l'unanimité. En effet, il est reproché à ces deux regroupements d'être parfois partisans.

18 ONG sont répertoriées par l'UONGTO, comme intervenant dans le secteur eau :

- Nouvelle Elite,
- Centre d'Etudes et d'Action pour la Promotion des Initiatives,
- Comité d'Action pour la Recherche et le Développement,
- Institut de Recherche d'Afrique au Développement Martin Lutter King,
- Santé Rurale en Afrique,
- Hydrautex – International,
- Cercle d'Action pour la Protection de l'Environnement et la Salubrité Publique,
- Foyer Pierre de Pauvre,
- Complexe Agro-Pastoral Echo des Jeunes Ruraux,
- Structure d'Appui au Développement des Jeunes Filles en Difficulté «SOTCHI»,
- Amis de Poubelle,
- Santé et Action Globale,
- Partage et Action en Synergie pour le Développement (PASYS),
- Centre de Recherche et d'Ingénierie Sociales du Togo,



- Recherche, Appui et Formation aux Initiatives d'Auto développement,
- Association Togolaise des Volontaires au Travail,
- CODE Utile Afrique,
- Centre International pour le Développement,
- Agro-Pastoral – Association Internationale.

Les ONG suivantes ont été répertoriées par la FONGTO, comme intervenant dans le secteur eau :

- AMET : Association de Praticiens de l'Education du Développement au Togo
- Amis de la Terre
- ODIH Organisation pour le Développement Intégral de l'Homme
- CONGAT/ICB : Conseil Gestion Afrique Togo pour les Initiatives Communautaires de Base.
- Croix Rouge Togolaise

### 3. Les regroupements d'acteurs régionaux

En l'absence d'une véritable coordination secteur par secteur au plan national, certaines ONG et associations ont opté pour un regroupement au niveau régional, tous secteurs confondus.

Ainsi, on compte cinq regroupements d'ONG à travers le pays. Il s'agit de :

- FODES (Fédération des ONGs de la Savane),
- RESOKA (Réseau des ONGs de la Kara),
- RESODERC (Réseau des ONGs de la Centrale),
- COADEP (Collectif des ONGs et Associations de Développement des Plateaux),
- CONGEMAT (Collectif des ONGs et Associations de la Région Maritime).

La FODES fédère les ONG suivantes:

- Jeunesse Agricole Rurale Catholique (JARC),
- Association d'Appui aux Activités de Santé (3 ASC),
- Organisation Régionale pour la Promotion Sociale et Agricole (OREPSA),
- Organisation pour la Charité et le Développement (OCDI),
- Service Humanitaire de Développement (SHD),
- Recherche Appui et Formation aux Initiatives d'Auto - développement (RAFIA).

Le RESOKA, pour sa part, revendique les ONG suivantes :

- Association de Recherche – Action pour le Développement (ARADD),
- Programme d'Aide pour le Développement Economique et Social (PADES),
- Santé Rural en Afrique (SAR – AFRIQUE),
- Action Internationale pour le Bonheur des Peuples (AIBP),
- Complexe Agro – Pastoral Echo des Jeunes Ruraux (CAP/JR).

Le RESODERC se compose des ONG suivantes :

- Appui au Développement et à la Santé Communautaire (ADESCO),
- Action pour la Jeunesse en Afrique (AJA),
- Cercle d'action pour la Protection de l'Environnement et la Santé Publique (CAPESP),
- Association Construire Ensemble (CE),
- Centre Régional pour l'Eau et l'Assainissement à Faible Coût (CREPA) Région Centrale,
- Croix Rouge Togolaise, Région Centrale (CRT/CRC),
- Groupe de Recherche Action pour le Développement Socio-Economique en vue de la Promotion Humaine et de la Coopération (GRADSEPHC),
- Réseau Phast de la région centrale (RPRC),
- Association Peuple Culture et Développement (APCD),
- Développement, Initiative Solidaire, Action Concertée, Coopération (DISACC),
- Association des Femmes pour le Développement de leur Milieu (AFDM),

- Association Paysanne pour la Communication des Ruraux (APCR),
- Association des Initiatives d'Autopromotion pour le Développement (ASIAD-BAGO/MFFR),
- Réseau d'Etude et d'Action pour le Développement (READI).

Le COADEP rassemble dans la région des plateaux six ONG :

- Centre Régional pour l'Eau et l'Assainissement à Faible Coût, région des Plateaux,
- Plan région des Plateaux,
- Humanitaire Plus,
- Organisation pour la Charité et le Développement Intégral,
- Fagad,
- Atis.

Le CONGEMAT réunit 15 ONG intervenant entre autres dans le secteur eau et regroupées au sein d'un groupe thématique EAU.

Il s'agit de :

- Centre Régional pour l'Eau et l'Assainissement à Faible Coût, Région Maritime,
- Association Togolaise pour la Promotion Humaine (ATPH),
- Centre de Recherche et des Modèles d'Autopromotion (CREMA),
- Mouvement pour la Promotion des Initiatives à la Base (MOPIB),
- Technologies et Appui à l'Autopromotion (T2A),
- Développement des Techniques de la Biodiversité (DTB),
- Association Togolaise pour le Parrainage des Orphelins et d'Associations aux Déshérités (ATPOAD),
- Action des Jeunes pour le Développement rural (AJDR),
- Encadrement Technique et Réalisations pour un Développement Durable (ENTRED),
- Responsabilité et Initiative Citoyenne pour le Développement (RECEID),
- Ceinture Verte par l'Autopromotion – Groupe de Recherche Ecologique et Environnemental (CVA-GREEN) Togo,
- Association pour la Promotion des Groupements Agricoles (APGA),
- Agence Adventiste d'Aide et de Développement (ADRA) Togo,
- EAU POUR TOUS,
- Eglise Evangélique Presbytérienne du Togo (EEPT),
- Gestion Durable de l'Environnement (GEDES) TOGO.

De manière générale, ces ONGs qui participent aux groupes thématiques Eau mis en place dans les différents réseaux régionaux, ne se consacrent pas exclusivement à la problématique AEP, et nombre d'entre elles n'ont actuellement aucune action dans ce secteur.

## 2) ORIENTATIONS ET AXES DE TRAVAIL

Les orientations et axes de recommandations prendront en considération le positionnement des acteurs du secteur ainsi que leurs recommandations pour rendre véritablement opérationnels les intervenants du secteur.

### 2.1. POSITIONNEMENT DES ONG DU SECTEUR EAU ET ASSAINISSEMENT

Il ressort de l'analyse du paysage des ONG ayant l'eau et l'assainissement comme activité principale, un grand émiettement. Ceci se traduit par l'absence d'enregistrement au niveau des services du ministère du Plan en charge des ONG et l'absence de véritable structuration de ces acteurs au niveau national.

De nombreuses ONG n'agissent ou n'interviennent que très peu ou pas du tout dans le secteur de l'eau potable et l'assainissement.

Au plan national, la grande majorité des ONG n'ont aucune reconnaissance et ne sont nullement prises en compte par l'Etat dans la définition de sa politique de l'eau. Seules les grandes ONG et réseaux d'ONG (multisectoriels) sont associés par l'Etat à la définition de sa stratégie dans le secteur et participent à la conception de la politique nationale de l'eau. En effet, dans le cadre de l'élaboration de la loi portant codification de l'eau, ces seules entités ont été consultées et ont pu contribuer à l'élaboration du nouveau texte.

Au plan local, il a été relevé que les acteurs intervenant dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement sont régulièrement associés aux prises de décision des collectivités locales et exécutent des missions pour le compte de ces collectivités locales.

Au regard de cette situation, on peut considérer que les ONG du secteur eau et assainissement n'ont pratiquement aucune influence sur la politique nationale de l'eau, quand bien même certaines ont engagé une initiative pour se regrouper au sein d'un Réseau des Acteurs de l'Eau et de l'Assainissement, réseau qui, par ailleurs, a du mal à se mettre en place et à s'affirmer.

En outre, il est à signaler que, généralement, les ONG intervenant dans le secteur de l'eau et l'assainissement ne sont affiliées à aucun réseau international du secteur. Là encore, ce sont généralement les ONG majeures internationales qui sont intégrées à des réseaux tant sur le continent qu'en dehors, tels que le Partenariat Ouest – Africain de l'eau, ANEW, la Coalition Mondiale Wash, etc.

Les ONG et associations identifiés affirment toutes contribuer à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement pour le secteur EPA, à travers des actions de sensibilisation et de réalisations d'infrastructures en matière d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène.

Très souvent leurs actions se limitent à la création de points d'eau potable sans aucun suivi. Aux premières difficultés, ces points d'eau sont laissés à l'abandon.

Enfin, souvent, ces acteurs jouent plutôt un rôle de prestataire de services pour le compte des services étatiques de l'hydraulique ou pour le compte d'ONG internationales ou d'organismes internationaux. Rares sont les acteurs du domaine qui avouent mener des plaidoyers pour influencer les politiques, et travailler à la mobilisation des ressources pour le secteur.

### 2.2. ORIENTATIONS ET RECOMMANDATIONS

Face à la situation d'ensemble marquée par l'existence d'ONG non répertoriées, mal structurées et ayant des difficultés à exister, il est compréhensible qu'aucune plateforme organisée et fonctionnelle de ces acteurs n'existe. Pourtant, les acteurs interrogés sont unanimes sur un certain nombre de points dont :

- le besoin d'une meilleure organisation des acteurs du secteur,

- le renforcement des capacités des acteurs du secteur particulièrement en matière de structuration et de plaidoyer,
- l'amélioration de leur participation dans la définition des stratégies et politiques nationales en matière d'eau potable et assainissement et dans leur mise en œuvre,
- la création d'un cadre de concertation dynamique,
- la mise en place d'une synergie et l'ouverture des acteurs au monde extérieur.

### **1. Le besoin d'une meilleure organisation et structuration**

Le secteur de l'eau potable et l'assainissement au Togo souffre de la mauvaise ou de l'absence d'organisation des acteurs, particulièrement ceux de la société civile. En effet, force est de constater que la situation de crise que le pays a connu au cours de ces trente dernières années a été préjudiciable.

En l'absence d'une politique étatique et face aux difficultés rencontrées par les populations les plus vulnérables en matière d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, des volontés se sont souvent spontanément manifestées pour essayer d'apporter quelques solutions aux difficultés.

A cette époque, la création d'ONG apparaissait comme un viatique pouvant ouvrir les portes aux financements étrangers provenant soit de donateurs isolés pour une action précise, soit provenant d'institutionnels en rupture avec l'Etat et souhaitant aller directement aux populations à la base. Cette situation a quelque peu encouragé la création d'une multitude d'ONG dans le secteur sans de bonnes bases structurelles. Ceci apparaît comme la cause essentielle de la mauvaise organisation des acteurs de la société civile du secteur.

Aujourd'hui, il importe de procéder à un toilettage du fichier national des ONG intervenant dans le secteur afin de le réorganiser pour le rendre opérationnel, efficace et efficient.

Alors qu'on assiste à l'émergence de groupes thématiques au sein des réseaux régionaux, tel qu'en région maritime et dans les savanes, le souhait des acteurs est de voir ce type de regroupement thématique se systématiser dans toutes les régions pays, afin de créer une synergie entre les acteurs en les rendant plus forts vis-à-vis de l'acteur étatique déconcentré.

Ces groupes thématiques eau et assainissement régionaux pourraient alors se fédérer en une coalition nationale pour l'eau qui constituerait un groupe de pression en charge du lobbying auprès des autorités étatiques et des autres parties prenantes du secteur dans le pays (bailleurs de fonds, opérateurs privés, etc.).

### **2. Le renforcement des capacités des acteurs**

Les ONG du secteur de l'eau et l'assainissement, à l'instar de la plupart des acteurs de la société civile au Togo, sont caractérisées par une faiblesse structurelle. Selon les acteurs interrogés, les ONG du secteur ont besoin d'un programme de renforcement de capacités pour plusieurs raisons : (i) renforcer leur structuration, (ii) leur permettre d'améliorer leurs prestations, (iii) renforcer leur positionnement vis-à-vis de l'acteur étatique, (iv) avoir une plus grande capacité d'influence des politiques publiques. En effet, Ce sont la faiblesse structurelle et l'insuffisance de capacités qui seraient à l'origine de leur relégation à un second plan par l'Etat.

### **3. L'amélioration de la participation et du dialogue multi-acteurs**

Tous les acteurs rencontrés ou enquêtés sont unanimes sur la nécessité que l'Etat prenne véritablement en compte l'existence et les missions des ONG du secteur eau et assainissement dans la conception de sa stratégie et dans la mise en œuvre de sa politique nationale de l'eau. En effet, il est affirmé que l'Etat définit les politiques sans une véritable concertation avec les acteurs de la société civile, alors que ces derniers sont les plus proches des populations à la base et peuvent le mieux remonter les attentes et les difficultés rencontrées par ces derniers.

L'amélioration de la prise en compte des ONG passerait par la création d'un cadre de concertation ouvert à tous les acteurs sans préjugé. Un tel cadre pourrait servir de lieu d'échange entre l'Etat et l'ensemble de la société civile, ce qui aurait le mérite d'une meilleure clarification des rôles entre les différents partenaires.

#### **4. La mise en place d'une synergie et ouverture des acteurs au monde**

Au regard de la mobilisation internationale et de l'intérêt croissant du secteur auprès des partenaires techniques et financiers internationaux, il est important de travailler à la mise en relation des acteurs de la société civile togolaise avec leurs pairs du continent et d'autres régions du monde. Cela pourra commencer par leur participation aux travaux du pôle Dynamiques africaines de la Coalition Eau ainsi que leur mise en relation avec ANEW. Il reste entendu que cela est conditionné par une structuration en amont leur permettant de parler d'une même voix hors du Togo.

## CONCLUSION

En juillet 2010, l'Etat togolais a adopté un texte portant code de l'eau et organisant la gestion intégrée des ressources en eau. Il s'agit d'une grande première, car ce secteur a été, pendant de très nombreuses années, marqué du sceau de l'indécision et du tâtonnement.

Suite au vote de la loi sur l'eau et les principes de base de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau, le ministère de tutelle a engagé une action d'ouverture envers les acteurs à la base, à travers une tournée de prise de contact et d'information sur la politique nationale de l'eau. Il s'agit là d'une opportunité que les acteurs de la société civile du secteur se doivent de saisir pour mieux comprendre ces textes et se positionner comme interlocuteurs privilégiés des autorités étatiques au niveau central et déconcentré.

Pour ce faire, les acteurs de la société civile doivent (i) prendre conscience de l'importance de leur mobilisation et de leur participation, et (ii) travailler à leur restructuration afin d'aboutir à un regroupement national unique. Celui-ci pourrait prendre la forme d'une coalition dont la mission essentielle serait de développer un plaidoyer en faveur du secteur auprès des autres parties prenantes, afin de contribuer à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement.